

ERGOPRO

Informations pratiques

PROGRESS SANTÉ

Contact : **Stéphanie CARLIER** 01 44 54 24 24 s.carlier@progress-sante.com

Accessibilité



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations, contactez notre référente handicap s.carlier@progress-sante.com

Tarifs :

Inscription à l'Université Europea de Madrid en mode semi-présentiel* : Coût annuel indicatif du programme (déterminé par l'Université) : 5600 euros – frais de dossier : 500 euros

Inscription au programme d'encadrement Ergopro* :

Coût annuel du programme : 2900 euros – frais de dossier : 490 euros (uniquement la première année)

*Progress Santé, étant un organisme de formation professionnel agréé par l'État, une prise en charge par un OPCO d'une partie des coûts de la formation est possible sous certaines conditions. Les tarifs sont annuels et identiques pour les quatre années. Les inscriptions à Progress Santé et à l'Université de Madrid sont indépendantes.

Formation

Objectifs de la formation

Il s'agit d'une formation à distance en espagnol complétée par des ateliers pratiques à l'Université, 1 week-end par mois.

Infirmiers, Kiné et Psychologues ayant fini leur formation ou que partiellement

Professionnels

Ce programme est idéal pour les professionnels souhaitant combiner une activité professionnelle et une formation

ErgoPro, est une formation destinée aux professionnels de la santé souhaitant se réorienter et se former à un nouveau métier porteur en devenant Ergothérapeute

Les deux grands objectifs sont :

*Acquérir une formation théorique et pratique complète et de qualité

* Obtenir un diplôme valable dans toute l'Union Européenne.

Durée

4 ans

Rythme : 1 journée par semaine dans les locaux de ProgressSANTÉ 9h30 -18 h00 et 8 week-ends complets (sur 2 ans) dans les laboratoires de l'Université de Madrid pour la formation pratique de 2 jours et 12 demi-journées de cours au format virtuel.

Stage :

- **2e année (12 ECTS): 300h00**
 - Centres de jour et maisons de retraite. 150h
 - Centres pour personnes en situation de handicap intellectuel. 150h.
- **3e année (12 ECTS): 300h00**
 - Centres hospitaliers, centres de lésions cérébrales ou associations de personnes atteintes de troubles neurologiques. 150h
 - Centres hospitaliers (unité de psychiatrie), centres ou hôpitaux de jour pour maladies mentales ou associations de maladies mentales. 150h
- **4e année (18 ECTS) : 450h00**
 - Centres hospitaliers (unité de réadaptation) ou mutuelles de travail. 150 h
 - Centres d'intervention précoce, centres d'attention à l'enfance ou écoles d'éducation spécialisée. **150h**
 - Centres communautaires (réinsertion professionnelle, minorités défavorisées, addictions, centres pénitentiaires...) **150 h**

Caractéristiques de la formation

- *Sciences humaines, sociales et droit*
- *Sciences médicales*
- *Fondements et processus de l'ergothérapie*
- *Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute*
- *Méthodes de travail*
- *Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute*

Méthodes mobilisées

- espace numérique de travail
- distanciel
- tutoriels
- cours de soutien

Modalités d'évaluation

Examens écrits à l'université de Madrid.

Deux partiels par an

1 partiel en février et un partiel en juin, à l'université de Madrid

En cas d'échec, un examen extraordinaire peut être proposé (rattrapages en juillet)

Les stages génèrent aussi une note (note de stage + mémoire)

Suite de parcours post formation

Insertion professionnelle

Conditions d'admission

ErgoPro s'adresse à des jeunes issus de cursus scientifiques, médicaux ou paramédicaux ayant une approche précise et pragmatique des activités liées à la fonction et démontrant d'une véritable envie de se former dans ce domaine. D'autres types de candidatures sont possibles sous réserve de validation par notre commission d'admission qui appréciera la motivation et la pertinence du projet du candidat.

Après acceptation du dossier (en ligne ou sur place auprès des équipes d'admission) et signature de la CGV, entretien de motivation. Réponse sous 15 jours de la commission d'admission.

Admission définitive

Après acceptation du dossier et signature des CGV. Entretien de motivation